

Maîtres Philippe ROMBALDI, Thomas FORT, Dominique BARTOLI, Romain  
QUILICHINI et Emmanuel CELERI  
Notaires associés à AJACCIO (20000), 3 Cours Général Leclerc,

CREATION DE TITRE DE PROPRIETE  
COMMUNE DE BASTELICACCIA

Suivant acte reçu par Maître Thomas FORT, Notaire à AJACCIO, le 15 décembre 2021, il a été dressé conformément à l'article 1 de la loi du 6 mars 2017, un acte de notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions de l'article 2261 du Code Civil concernant :

La Commune de BASTELICACCIA, collectivité territoriale, personne morale de droit public située dans le département de la Corse-du-Sud, dont l'adresse est à BASTELICACCIA (20129), Hôtel de Ville, identifiée au SIREN sous le numéro 212000327.

Depuis plus de TRENTE ANS (30 ans) :

Elle a possédé, conformément aux dispositions des articles 2261, 2265 et 2272 du Code Civil, Sur la Commune de BASTELICACCIA (CORSE-DU-SUD) 20129 CASACCIA des parcelles de terre cadastrées C 2068 CASACCIA 00 ha 00 a 42 ca, C 2069 CASACCIA 00 ha 01 a 07 ca, C 2070 CASACCIA 00 ha 00 a 98 ca, C 2071 CASACCIA 00 ha 00 a 55 ca

Conformément à l'article 1 de la loi du 6 mars 2017 :

*« Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire.*

*Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière publication de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière ».*

Adresse mail de l'étude : [rombaldi.formalites@notaires.fr](mailto:rombaldi.formalites@notaires.fr)